



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-127.06/2024
Objet : Modification n°1 PLU
Commune : BERTRANGE
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

JF 04.06
L. JLP

Reçu le
04 JUIL. 2024
Mairie de BERTRANGE

MAIRIE
MONSIEUR JEAN LUC PERRIN
4 GRAND RUE
57310 BERTRANGE

Metz, le 21 juin 2024

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 18 juin dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification n°1 de son PLU et je vous en remercie.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 185 722 030 00011

APE 9411 Z

www.moselle.chambre-agriculture.fr

Reçu le
03 JUL. 2024
Mairie de BERTRANGE

Monsieur Jean-Luc PERRIN
Maire de Bertrange
Hôtel de Ville de BERTRANGE
57310 BERTRANGE

Yutz, le 28 JUIN 2024

Direction des affaires juridiques et des services de proximité

Affaire suivie par : Ingrid JOSEPH

N° de tél. : 03-82-82-26-83

Mél : urbanisme@mairie-yutz.fr

2DAJSP/SLW/IJ/N° 6054/24

Objet : projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Comme suite à votre courrier du 17 juin 2024 se rapportant au dossier visé en objet, j'ai le plaisir de vous informer que celui-ci n'appelle aucune observation de ma part.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Clémence POUGET

1^{ère} Vice-Présidente de la C.A. « Portes de France-Thionville »

De : PPA Urbanisme <ppa-urbanisme@grandest.fr>

Envoyé : mardi 9 juillet 2024 14:12

À : commune@bertrange.fr

Objet : AR PLU commune de bertrange

Bonjour Madame, Monsieur,

En date du 17/06/2024, vous avez transmis à la Région Grand Est, en sa qualité de Personne Publique Associée, un document d'urbanisme ou de planification réceptionné le 18/06/2024 sous le numéro de courrier interne A24-GE016118.

Par le présent mail, la Région Grand Est accuse réception de votre transmission.

Conformément aux articles R. 143-4 et R. 153-4 du code de l'urbanisme, les personnes consultées donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan. En l'espèce, à défaut de réponse dans ce délai, l'avis de la Région sera réputé favorable.

La Région Grand Est précise que sa compétence de chef de file de l'aménagement du territoire s'exerce prioritairement sur les projets de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) au titre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

En vertu de la Loi NOTRe du 7 août 2015 et des ordonnances et décrets d'application, le SRADDET est un schéma régional stratégique à horizon 2050, intégrateur des grandes politiques d'aménagement durable et d'équité territoriale à caractère prescriptif. Les documents cibles du SRADDET sont les SCoT, et à défaut les PLU(i) et cartes communales, les PCAET, les chartes de PNR, les PDU et les acteurs des déchets. Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte ses objectifs et se mettre en compatibilité avec ses règles générales.

Adopté en 2019, le SRADDET du Grand Est comporte 30 objectifs et 30 mesures autour de deux axes : le premier porte l'ambition d'une région qui fait face au bouleversement climatique en osant changer de modèle de développement, le second vise à dépasser les frontières et renforcer les cohésions, pour un espace européen connecté. Après concertation, le SRADDET est actuellement en cours de modification pour répondre encore mieux aux défis des transitions. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le lien <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet/>

Vous en souhaitant bonne réception, sincèrement vôtre.

PS : nous vous remercions par avance de bien vouloir si possible adresser vos prochaines demandes d'accusé réception de documents d'urbanisme sur la boîte-mail prévue à cet effet :

ppa-urbanisme@grandest.fr

P/o le Directeur de la Cohésion des Territoires

Clara JEZEWSKI-BEC

*Adjointe du Service Planification, gouvernance, ingénierie et innovation territoriales
Direction de la Cohésion des Territoires*

Région Grand Est - Site de Strasbourg
1 place Adrien Zeller | BP 91006
67070 STRASBOURG



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



DPAT/DAAT/BAFU
Affaire suivie par :
Patricia PAHIN
☎ 03 87 78 05 49
N/Réf. : AF/PP/24133
Objet : avis CD57 sur la modification
du PLU

Monsieur Jean-Luc PERRIN
Maire de BERTRANGE
4 Grand Rue
57310 BERTRANGE



Metz, le - 8 AOUT 2024

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 18 juin 2024, vous m'avez notifié pour avis la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BERTRANGE.

Ce dossier n'appelle aucune remarque du Département de la Moselle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département



Patrice WEITEN

Copie pour information à :

- Monsieur David SUCK, Vice-Président du Département,
- Madame Magaly TONIN, Présidente de la 4^{ème} Commission,
- Monsieur Pierre TACCONI, Président de la Commission de Territoire de Thionville.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Hôtel de Ville
de
BERTRANGE
57310



Téléphone : 03 82 82 65 43
Télécopieur : 03 82 50 79 78
commune.bertrange@wanadoo.fr

BERTRANGE, le 20 juin 2024

REÇU LE

24 JUN 2024

MAIRIE DE STUCKANGE

M. Jean-Luc PERRIN
Maire de BERTRANGE

à

M. Olivier SEGURA
Maire de STUCKANGE
27c Rue Nationale
57970 STUCKANGE

Lettre recommandée avec AR

OBJET : Articles L 153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme / Modification de droit commun du
Plan local d'urbanisme

P.J. : 1 dossier

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le dossier de modification de droit commun de notre PLU.

Je souhaiterais que vous me fassiez part de vos éventuelles observations sur les modifications envisagées avant le début de l'enquête publique du projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

M. Jean-Luc PERRIN
Maire de BERTRANGE

Amibies

